

## Démarche méthodologique

Reprenant la suggestion de WITTGENSTEIN « pose-toi la question à quelle occasion, dans quel but disons-nous cela ? Quelles façons d’agir accompagnent ces mots ... Dans quelles scènes sont-ils utilisés et pourquoi ? »<sup>1</sup> Il s’ensuit que le but de l’utilisation du langage n’est pas principalement d’améliorer la compréhension des faits, des idées ni de les représenter de façon optimale mais d’exercer « une influence effective des uns sur les autres. »<sup>2</sup>. Pour WITTGENSTEIN « il ne faut pas dire : sans langue nous ne pourrions pas nous comprendre les uns les autres. Mais bien plutôt : sans langue nous ne pourrions pas influencer les autres de telle ou telle façon. »<sup>3</sup>

L’approche pragmatique permet de cerner l’influence du langage sur les auditeurs. A ce stade l’approche pragmatique permet d’assurer le lien entre la philosophie du langage-dialectique-rhétorique- et les processus mentaux de perception et de compréhension du langage ou psycholinguistique. La pragmatique, à l’instar de la prose de Monsieur Jourdain chez MOLIERE, est inhérente au langage et aux disciplines linguistiques. La pragmatique est selon MORRIS « cette partie de la sémiotique qui traite du rapport entre les signes et les usages des signes ». <sup>4</sup> Pour Anne-Marie DILLER et François RECANATTI « la pragmatique étudie l’utilisation du langage dans le discours et les marques spécifiques qui dans la langue attestent de sa vocation discursive ». Selon Francis JACQUES « la pragmatique aborde le langage comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social ».

Il est ici fait le choix d’intégrer sans constamment la nommer l’analyse pragmatique et de l’associer comme cadre conceptuel à une réflexion philosophique portant sur la dialectique et la rhétorique. La combinaison de ces disciplines permet une approche psychologique du langage utilisant les méthodes de recherche de la psychologie cognitive pour cerner et identifier les motivations profondes des locuteurs dans leur acte de communication et des auditeurs dans leur aptitude à décoder l’information.

L’utilisation du vocabulaire comptable et de la syntaxe comptable constitue le socle de référence des locuteurs dans la construction de leur discours. La terminologie comptable confère aux locuteurs qui la manipulent et l’utilisent une autorité intellectuelle naturelle.

A ce titre les questions essentielles demeurent :

1. Quel type de raisonnement et mode d’argumentation utilisent les locuteurs dans la construction de leur discours ?
2. Les locuteurs sont-ils animés par une logique éthique synonyme de recherche dialectique, c’est-à-dire de recherche de vérité ?
3. Les sciences cognitives permettent-elles d’identifier avec une certaine précision le degré de créativité des locuteurs ?

---

<sup>1</sup> Cité par ARMENGAUD Françoise, *La pragmatique*, Que sais-je ?, P.U.F., n° 2230, mars 1999, p. 18.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 28.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 28.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 5.

A l'instar de Marcel MAUSS « il n'est pas question bien entendu de définir la substance même des faits, une telle définition ne peut venir qu'au terme de la science [...]. Elle est seulement destinée à engager la recherche, à déterminer les choses, à étudier, sans anticiper les résultats de l'étude. »<sup>5</sup>

La posture adoptée se veut à la fois pratique et introspective car comme le souligne le biochimiste américain NORTHROP « la science ne commence pas avec les faits [...] mais avec un problème spécifique ».<sup>6</sup> Le problème spécifique étant d'étudier comment un même mot, une même phrase à connotation comptable peut, à partir d'un cadre normatif commun, reconnu et accepté par l'ensemble de la communauté langagière, se retrouver interprété différemment.

La démonstration de l'absence de neutralité de la terminologie comptable conditionne de retenir comme méthode préalable l'analyse de contenu. En effet, le recours à l'analyse de contenu permet le respect des quatre étapes suivantes et s'inscrit dans une logique de recherche dans le domaine de la linguistique.

Quatre principales phases seront décrites :

1. La préanalyse ;
2. La catégorisation ;
3. Le choix des techniques linguistiques d'investigation ;
4. L'interprétation des résultats.

## 1. La préanalyse

La préanalyse découle des intentions formelles de cette recherche : contester la neutralité de la terminologie comptable, c'est-à-dire principalement du vocabulaire et des syntagmes nominaux comptables. Il y donc lieu de définir le corpus de mots et de syntagmes nominaux comptables étudiés.

Concrètement le corpus porte sur le vocabulaire comptable au travers d'un ensemble de mots ou de groupes nominaux que l'on pourrait nommer « énoncé » et la syntaxe que l'on pourrait également qualifier de grammaire comptable. Au sens de WITTGENSTEIN « la grammaire est le livre des comptes du langage, c'est ce qu'on doit y trouver, ce ne sont pas les impressions qui accompagnent le langage mais les transactions linguistiques réelles »,<sup>7</sup> accessibles à des auditeurs et locuteurs initiés, partiellement initiés ou non initiés à la comptabilité. En résumé l'étude s'adresse tout à la fois à ceux qui utilisent professionnellement le langage comptable et à ceux qui le décodent sans pour autant avoir fait spécifiquement des études comptables. Cette recherche s'adresse donc également à

---

<sup>5</sup> MAUSS Marcel, *La prière*, in œuvres t1, Editions de Minuit, 1968, cité par ROBERT André D., BOUILLAGUET Annick, *L'analyse de contenu*, Que sais-je ? PUF n° 3271, décembre 1997, p. 24.

<sup>6</sup> NORTHROP, *The logic of the science and the humanities*, Cleveland, World, 1954, cité par ROBERT André D., BOUILLAGUET Annick, *L'analyse de contenu*, Que sais-je ? PUF n° 3271, décembre 1997, p. 24.

<sup>7</sup> WITTGENSTEIN Ludwig, *Grammaire philosophique*, éd R. Rhees, trad LESCOURRET M.-A., Gallimard, 1980, p.44., cité par ELUERD Roland, *La lexicologie*, Que sais-je ? PUF n° 3548, mars 2000, p. 22.

« l'honnête homme de la rue », commerçant, artisan, chef d'entreprise, salarié et actionnaire qui à l'annonce d'information comptable interprétera selon sa propre culture le message reçu.

Ainsi et dans le but d'une utilisation du corpus dans les chapitres consacrés à l'approche sociolinguistique et psycholinguistique du vocabulaire et du discours comptable, il s'est avéré utile de s'en tenir à des mots ou groupes nominaux et syntaxes simples, qualifiables également de basiques.

Ce choix débouche sur la catégorisation

## 2. La catégorisation

Catégoriser signifie découper les mots et syntagmes nominaux comptables en catégories homogènes susceptibles par leur pertinence d'éclairer sur la réalité de l'objectif poursuivi.

Concrètement seront étudiés les principaux mots et groupes nominaux découlant du bilan, du compte de résultat, ainsi que les principales normes comptables internationales.

Les mots et les syntagmes nominaux retenus sont choisis comme référent au patrimoine de l'entreprise, à la performance de l'entreprise et aux principes comptables.

En résumé, le lexique terminologique s'est construit par inclusion dans le respect de la taxinomie de départ. Le choix du corpus s'est réalisé en fonction de leur usage, du contexte et de leur occurrence<sup>8</sup>. Sept objectifs ont été retenus.

Le choix a été opéré en fonction des sept objectifs suivants :

1. Etudier une terminologie standard, c'est-à-dire usuelle et accessible à tous ceux qui s'intéressent à la comptabilité ;
2. Retenir des termes fréquemment utilisés dans les comptes sociaux, rapports annuels, presse financière et littérature technique comptable ;
3. Choisir des termes significatifs dont l'étude pouvait enrichir la compréhension et la portée du signifiant (norme) ;
4. Eviter de sélectionner des termes dont le sens et les signaux langagiers pouvaient être redondants ;
5. Etudier des termes fréquemment dérivables comme par exemple : « résultat », « capital », « provisions » ;
6. Ouvrir le lexique comptable au contexte managérial et financier en intégrant dans le corpus comptable des mots et groupes nominaux propres au contrôle de gestion et à la finance afin de préparer une approche sociolinguistique ;
7. Mener une analyse comparative du corpus comptable, d'une part sur le plan théorique entre les communautés de comptables, d'analystes financiers et de contrôleurs de gestion et d'autre part sur le plan empirique entre producteurs et utilisateurs de l'information comptable.

---

<sup>8</sup> « Toutes les fois qu'un élément linguistique (type) figure dans un texte, on parle d'occurrence (token) » DUBOIS Jean et alii, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, septembre 1999, p. 333. Par exemple, chiffre d'affaires, résultat net comptable apparaissent dans l'information financière délivrée dans les communiqués de presse par les sociétés, dans les manuels scolaires et universitaires et dans les ouvrages professionnels.

A partir du choix de ce corpus quatre questions doivent être traitées :

1. est-il pertinent ?
2. est-il exhaustif ?
3. est-il exclusif ?
4. est-il objectif ?

Sur le plan de la **pertinence**, cherchant à comprendre les réactions élémentaires des communautés d'auditeurs et de locuteurs, le choix de mots simples et accessibles à tous s'impose comme un préalable nécessaire à la perception sociolinguistique et psycholinguistique du langage comptable. En effet il est envisageable de comparer la perception du mot résultat chez les actionnaires et les salariés de Danone ; il est moins aisé de leur demander d'apprécier la différence entre les concepts d'E.V.A., de M.V.A. et de résultat net. La pertinence doit permettre un respect scrupuleux des objectifs fixés, le choix de ce corpus semble pouvoir y répondre.

**L'exhaustivité** doit s'apprécier par rapport à la catégorisation adoptée, ici identifier les mots du bilan, du compte de résultat et les normes comptables les plus récurrentes dans la littérature technique. Volontairement le choix formulé n'est pas exhaustif, il est difficile qu'il le soit sans consacrer l'intégralité de cette étude à son analyse. Les choix opérés ont veillé à n'omettre aucun mot « classique » du langage comptable tout en s'attachant à éviter les redondances qui n'apporteraient pas réellement d'éléments nouveaux à l'analyse.

**L'exclusivité** signifie que les trois catégories retenues « mots liés au bilan, mots liés au compte de résultat et principes comptables » demeurent réellement des catégories discriminantes. Il s'avère, cependant, qu'en pratique certains mots ont des signifiants assez proches. C'est la raison pour laquelle il a semblé utile d'analyser, par exemple, le mot « immobilisation incorporelle » dans la partie relative aux mots et groupes nominaux comptables liés au bilan et d'interpréter la notion de « charges » intrinsèquement dans la partie inhérente aux mots et groupes nominaux liés au compte de résultat. Les résultats linguistiques obtenus peuvent démontrer des différences d'interprétations sensibles du mot « charges » lorsqu'il est abordé non pas parallèlement au mot « immobilisation » mais *abrupto*, c'est-à-dire isolément.

Enfin **l'objectivité** : cette qualité est en soi un objectif. Chaque mot ou syntagme nominal est abordé avec un souci scrupuleux d'identification tant du signifiant que du signifié dans son contexte sémantique. Chercher à faire parler les mots, connaître leur histoire, leur sens premier et leurs sens dérivés sans les manipuler ou les faire mentir, tel est le but de l'analyse sémantique et sémiologique du vocabulaire et du discours comptable. La compréhension de leur perception psychologique et cognitive se fera dans le cadre d'une analyse psycholinguistique. L'intégration de leur impact sociologique s'exécutera dans le cadre d'une analyse sociolinguistique.

### 3. Le choix des disciplines linguistiques d'investigation

« On étudie le fond de la mer avec une sonde. Si celle-ci ramène de la vase c'est que le fond est vaseux. Si elle ramène de la boue c'est que le fond est boueux. Si elle ne ramène rien c'est que la ficelle est trop courte. »

Jean CHARLES, *La foire aux cancre*<sup>9</sup>

L'analyse de la terminologie comptable conduit à soulever le paradoxe d'une remise en cause de la perception normative d'un langage technique. L'analyse du corpus comptable s'effectuera grâce aux disciplines linguistiques, la sémantique, la sémiologie, la psycholinguistique et la sociolinguistique. L'utilisation de ces disciplines linguistiques comme instrument d'analyse permettra d'étudier les conditions de production et d'utilisation du vocabulaire et du discours comptable. L'importation des disciplines linguistiques servira de structuration au raisonnement et de support à l'analyse, en sachant comme le soulignait SCHOPENHAUER « ainsi la tâche n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé, mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux. »<sup>10</sup> La démarche scientifique, au travers de l'utilisation des disciplines linguistiques, s'inscrira dans une orientation à la fois cognitive et sociologique de l'impact de la comptabilité sur les auditeurs et locuteurs. Cette démarche se construira en rupture avec ceux qui considèrent la comptabilité comme une simple technique d'information mais avec tous ceux qui acceptent de faire pénétrer le champ des sciences humaines dans la compréhension du langage comptable et partageront l'idée développée par Noam CHOMSKY « qu'il existerait de façon innée, une faculté de langage dans le cerveau permettant à un locuteur de produire et d'interpréter un nombre infini de phrases inédites de sa langue ». <sup>11</sup>

### 4. L'interprétation des résultats théoriques

Comme tout procédé de recherche, « l'analyse de contenu doit substituer à l'intuition, des données plus exactes. Elle permet, en quantifiant ce matériel symbolique que sont les mots, les expressions, le langage, de comparer des groupes de fait. Au stade de la simple description, elle propose une mesure plus exacte de ce que l'on percevrait globalement et intuitivement. Enfin elle rend compte de différences jusqu'alors inaperçues.

Les comparaisons, les évolutions forment le domaine de prédilection de l'analyse de contenu (...). »<sup>12</sup>

L'interprétation donne lieu à deux types de difficultés : l'objectivité, c'est-à-dire donner un résultat indépendant de l'instrument de mesure et des « codeurs »<sup>13</sup> et l'inférence, c'est-à-dire « l'opération logique par laquelle on admet une proposition en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies ». <sup>14</sup>

---

<sup>9</sup> Cité par GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Précis, collection droit public, science politique, décembre 2000, p. 643.

<sup>10</sup> *Ibid*, p. 351.

<sup>11</sup> D'après *ibid*, p. 320.

<sup>12</sup> GRAWITZ Madeleine, *op. cit*, p. 631.

<sup>13</sup> *Ibid*, p. 628

<sup>14</sup> REY Alain et alii, *Le grand Robert de la langue française*, Dictionnaires le Robert, Tome IV, INCO-ORGA, 2001, p. 128.

L'interprétation consiste à tirer d'une ou plusieurs propositions une ou des conséquences qui en résultent.

La démarche intellectuelle retenue se veut à la fois heuristique et qualitative sur le plan de la déduction.

- Heuristique : Etymologiquement, c'est un mot savant remontant au XIX<sup>ème</sup> siècle et signifiant « art de découvrir ». <sup>15</sup> La démarche consiste à partir de la découverte de faits à confronter le champ d'incomplétude des connaissances existantes aux connaissances nouvelles en dégagant des tendances langagières inhérentes aux signifiés relevés. L'interprétation se réalise concomitamment à l'analyse, d'où son caractère dynamique. Un modèle langagier se construit à partir des signifiés qui permettent de s'extraire de la norme technique afin de démontrer l'absence de neutralité de la terminologie comptable.
- Déductive : En ce sens que le langage comptable est ensuite repositionné par rapport aux maximes conversationnelles de Paul GRICE. L'objectif étant de confronter la terminologie comptable aux lois du discours et le cas échéant de proposer un élargissement de celles-ci compatible avec le vocabulaire et les syntagmes nominaux comptables.

En résumé, en l'absence de références et de modèles théoriques applicables à la recherche conduite, la démarche heuristique est privilégiée car elle permet de tirer des conclusions novatrices lorsque des paramètres et des données préétablies sont inexistantes. Lorsqu'il est possible de s'appuyer sur des modèles et des lois linguistiques, la démarche déductive est utilisée ; les résultats obtenus doivent ensuite être confrontés avec les modèles et les lois existantes.

---

<sup>15</sup> BAUMGARTNER Emmanuèle, MENARD Philippe, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Encyclopédies d'aujourd'hui Le Livre de Poche, 1996, p.385.